

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 21 : septembre 2019

Situation au 30 juin 2019

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de septembre 2018. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

Le solde agrégé du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV), tel qu'il ressort des comptes, s'établit au 30 juin 2019 à -3,1 Md€, plus dégradé de 2,1 Md€ par rapport à la même date en 2018 (-1 Md€). La dégradation la plus marquée concerne la branche maladie (-0,8 Md€). Le déficit de la branche vieillesse s'accroît de 0,3 Md€. Les excédents des branches famille et AT-MP se réduisent de 0,6 Md€ pour la première et 0,4 Md€ pour la seconde.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Juin		Jun-19/ Jun-18	2019 poids
	*	% évol	2018	2019		
SOLDE	-1,7		-1,0	-3,1		
dont branche maladie (PUMa)	-0,9		-2,5	-3,3		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-2,8		-2,6	-2,9		
dont branche famille	0,8		2,9	2,3		
dont branche AT-MP	1,2		1,2	0,8		
Total des dépenses	414,7	2,2%	198,2	202,9	2,3%	48,9%
Prestations sociales	384,9	2,2%	186,9	191,2	2,3%	49,7%
Transferts	17,4	4,7%	6,5	6,9	6,7%	39,8%
Charges de gestion courante	12,3	-0,9%	4,8	4,7	-1,9%	38,6%
Autres charges	0,1	-24,6%	0,0	0,0	48,7%	27,4%
Total des recettes	413,0	2,1%	197,2	199,7	1,3%	48,4%
Cotisations sociales	207,5	-5,6%	113,8	103,9	-8,7%	50,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,5	-11,6%	3,0	2,4	-19,9%	43,5%
CSG	100,4	-14,2%	51,1	49,0	-4,1%	48,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	87,4	79,9%	25,3	40,6	60,4%	46,5%
Charges liées au non recouvrement	-2,4	18,6%	-0,9	-1,1	29,2%	46,3%
Transferts	8,9	2,3%	3,3	3,0	-8,1%	33,9%
Autres produits	5,7	-7,6%	1,6	1,9	18,4%	33,8%
CADES - endettement net	-89,3	-15,2%	-112,7	-96,7	-14,2%	

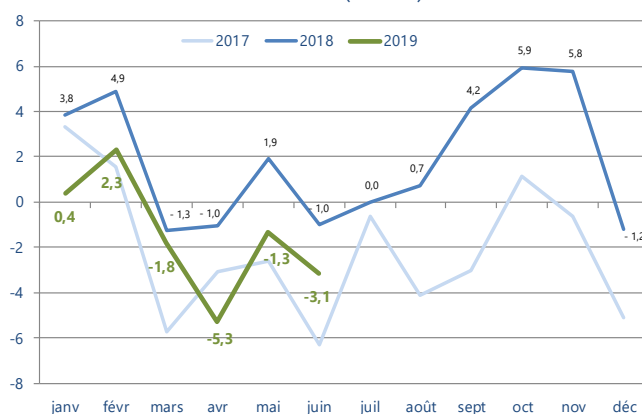
* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

La CSG baisse de 4,1% en raison du rétablissement du taux de CSG à 6,6% (au lieu de 8,3%) pour les pensions de moins de 2000 € pour une personne seule sans autre source de revenus, décidé dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales, ainsi que des transferts de CSG à l'Unédic et à la CNSA. Comme pour les cotisations, la mensualisation des petites entreprises pèse sur les recettes de CSG en janvier. Cette baisse va s'amplifier (prévision annuelle de -14,2%) car la mise en place du prélèvement à la source lisse sur l'ensemble de l'année les prélèvements sur les revenus du patrimoine auparavant concentrés à l'automne. Ainsi, comparativement à l'année précédente, ce mécanisme améliore, toutes choses égales par ailleurs, le profil des encaissements de CSG au premier semestre mais le dégradera à partir du mois de septembre.

L'endettement net de la CADES baisse de 14,2% à fin juin 2019 contre une prévision annuelle de -15,2% : l'évolution se rapproche de la prévision suite au versement annuel de 2,1 Md€ en provenance du FRR effectué en avril.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV •

Soldes cumulés (en Md€)



Branche maladie (PUMa) ¹

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Juin		Jun-19/ Jun-18	poids 2019
	*	% évol	2018	2019		
Total des dépenses	216,6	2,4%	104,7	107,1	2,3%	49,5%
Prestations sociales	203,0	2,3%	99,6	101,7	2,2%	50,1%
Transferts	7,0	9,9%	2,3	2,6	10,5%	37,0%
Charges de gestion courante	6,6	-1,4%	2,8	2,8	-1,0%	41,9%
Autres charges	0,0	-23,7%	0,0	0,0	70,0%	44,0%
Total des recettes	215,7	2,4%	102,3	103,8	1,4%	48,1%
Cotisations sociales	73,0	-16,5%	45,6	37,5	-17,7%	51,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2	-19,0%	1,3	0,9	-30,7%	41,4%
CSG	71,4	-23,7%	43,6	37,7	-13,7%	52,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	62,8	209,0%	10,0	26,0	161,3%	41,4%
Charges liées au non recouvrement	-0,8	8,8%	-0,4	-0,5	17,7%	56,6%
Transferts	2,9	6,1%	1,1	0,8	-23,6%	29,4%
Autres produits	4,3	-9,6%	1,1	1,3	17,2%	31,1%
SOLDE	-0,9		-2,5	-3,3		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde agrégé du régime général et du FSV s'établit à -3,1 Md€ au 30 juin 2019, plus élevé de 2,1 Md€ que celui de juin 2018. Toutes les branches affichent un solde plus dégradé.

La progression de l'ensemble des recettes est modérée (+1,3%) et significativement inférieure à la croissance prévue de la masse salariale du secteur privé (+2,9% sur l'année 2019) qui en est pourtant le principal déterminant. Ce phénomène s'explique par des modifications profondes des recettes du régime général mises en œuvre dans les lois financières pour 2018 et 2019, qui *in fine* pèsent sur la dynamique des ressources de la sécurité sociale.

Ainsi, la contraction des produits de cotisations sociales au premier semestre (-8,7%) s'explique conjointement par la baisse de 6 points des cotisations patronales maladie pour les rémunérations inférieures à 2,5 SMIC (en contrepartie de la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS)), l'élargissement des allègements généraux aux contributions de retraite complémentaire et d'assurance chômage (ce renforcement étant accompagné par la suppression de plusieurs dispositifs d'exonérations spécifiques et par le renforcement de certains autres (dans le secteur agricole, dans les DOM et pour les services à la personne) et par l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires). A l'inverse, les produits des impôts, taxes et contributions sociales hors CSG augmentent très fortement (+60%), en raison de l'affectation de TVA en contrepartie des baisses de cotisations.

En outre, les cotisations de janvier 2019 sont ralenties, par rapport aux exercices précédents, par la mensualisation des versements des petites entreprises (cf. publication n°16) effective depuis février 2018 ; les deux-tiers des cotisations et CSG de ces entreprises auparavant versées lors de l'échéance trimestrielle du mois de janvier ont été ainsi anticipées en novembre et décembre 2018.

Le solde de **la branche maladie** se dégrade de 0,8 Md€ par rapport à juin 2018 et s'établit à -3,3 Md€. Les recettes progressent moins vite que les dépenses (respectivement +1,4% et +2,3%). Les mesures relatives à la suppression du CICE et CITS ont des impacts contrastés sur la dynamique des différentes recettes.

Les cotisations sociales diminuent fortement (-17,7% pour une prévision annuelle estimée à -16,5%) en raison de la baisse de 6 points du taux de cotisations patronales.

C'est le cas aussi de la CSG (-13,7%) et des transferts de CSG opérés en LFSS pour 2019 : 1,47 point de CSG sur revenus d'activité à l'Unédic en compensation de la suppression de la contribution salariale chômage, 0,23 point de CSG sur revenus d'activité à la CNSA, 1,72 point de CSG sur revenus de remplacement au FSV en compensation de la rétrocession à l'Etat des prélèvements sociaux sur le capital, et enfin 0,1 point de CSG à la CNAF en compensation de la baisse de sa fraction de taxe sur les salaires (cf. infra). Cette baisse devrait s'amplifier au deuxième semestre (prévision annuelle de -23,7%).

A l'inverse, les impôts et taxes augmentent très fortement. Ils sont 2,6 fois plus importants qu'au second trimestre 2018 en raison de la hausse de la fraction de TVA affectée à la CNAM à compter du 1^{er} janvier 2019 (23,13% après 0,34% en 2018). Les taxes sur les tabacs progressent de 8,9% du fait de la hausse de la fiscalité. A l'inverse, les produits de taxe sur les salaires diminuent de 27% : une fraction de cette taxe est affectée à l'Acoss afin qu'elle compense à l'Unédic les baisses de recettes liées au renforcement des allègements généraux (-2,9 points pour la CNAM).

Les prestations sociales croissent de 2,2%, contre une prévision annuelle de +2,3%, légèrement moins rapidement que le taux d'évolution de l'ONDAM, fixé à 2,5% pour 2019. Les transferts des régimes de base aux fonds sont dynamiques (+10,5% contre une prévision de +9,9%) en raison notamment d'une augmentation prévue, dans le cadre de l'ONDAM, des subventions de l'assurance maladie au FMESPP (investissement hospitalier), à l'ONIAM (couverture des accidents médicaux) et au FIR (au sein du budget des agences régionales de santé).

Le profil mensuel des soldes au début de l'année est marqué comme pour les autres branches par la fin de la montée en charge de la mensualisation des petites entreprises au mois de janvier. Il l'est également par le rythme de perception de la CSG, de la TSCA et de la TVA dont la part dans les recettes s'est considérablement accrue en 2019.

Branche vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Juin		Juin-19 / Juin-18	poids 2019
	*	% évol	2018	2019		
Total des dépenses	141,8	2,6%	68,3	70,1	2,7%	49,4%
Prestations sociales	135,9	2,5%	65,7	67,4	2,6%	49,6%
Transferts	4,1	6,8%	1,8	2,0	8,2%	48,0%
Charges de gestion courante	1,8	-3,6%	0,7	0,7	-3,6%	0,0%
Autres charges	0,0	-14,9%	0,0	0,0	n.s.	37,2%
Total des recettes	139,0	1,7%	65,6	67,2	2,4%	48,3%
Cotisations sociales	91,3	0,7%	46,3	45,2	-2,4%	49,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,4	-3,9%	1,2	1,0	-13,2%	41,8%
CSG	17,0	30,4%	2,3	5,4	132,5%	31,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,2	-11,0%	10,5	10,2	-2,2%	59,4%
Charges liées au non recouvrement	-1,0	16,3%	-0,3	-0,4	20,6%	37,6%
Transferts	11,8	1,0%	5,6	5,6	0,2%	47,7%
Autres produits	0,3	-2,2%	0,1	0,1	2,7%	29,6%
SOLDE	-2,8		-2,6	-2,9		
dont CNAV avec CNDSSSTI + FSV	-2,8		-3,1	-3,1		
dont MSA Salariés	0,0		0,4	0,1		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de **la branche vieillesse**, qui inclut le régime général, les salariés agricoles et le FSV, est en dégradation à fin juin 2019 par rapport à la même date en 2018 (-2,9 Md€ contre -2,6 Md€). Les recettes sont moins dynamiques (+2,4%) que les dépenses (+2,7%).

Les cotisations reculent (-2,4%) sous l'effet de l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires (qui ne joue que sur la branche retraite) et de la fin de la montée en charge de la mensualisation des petites entreprises (ce second effet s'estompant au cours de l'année d'où une prévision annuelle moins dégradée : +0,7%).

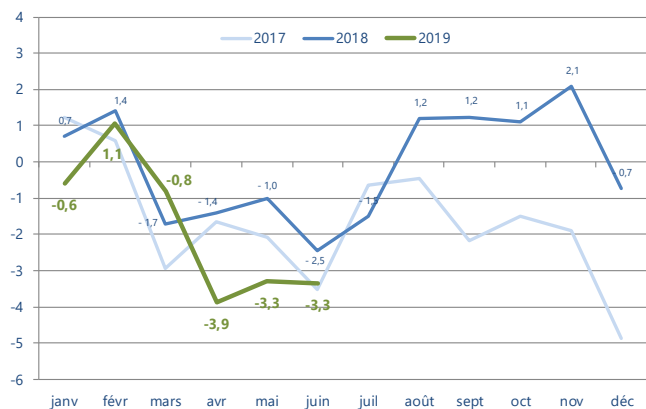
La CSG est très dynamique (+132%) au second trimestre du fait de la hausse du taux de prélèvement de 1,7 point (jouant encore au mois de janvier), de l'affectation au FSV d'une quote-part de la CSG sur les revenus de remplacement (accroissant les encaissements à compter du mois de février) et de l'effet d'anticipation de la perception d'une partie des prélèvements sur le patrimoine en raison de la mise en place du prélèvement à la source.

La réaffectation du FSV vers l'État des prélèvements sociaux sur le capital explique les moindres produits de contributions sociales enregistrés en juin 2019 par rapport à l'année précédente. Les recettes de forfait social de la CNAV sont en recul par rapport à fin mars 2018 (-4%, en raison de nouvelles mesures d'exonération pour les entreprises de moins de 250 salariés sur l'intéressement et pour les entreprises de moins de 50 salariés sur l'ensemble de l'épargne salariale) alors que ses produits de taxe sur les salaires sont en hausse (+17%, lié au relèvement de la fraction affectée à la CNAV). Par ailleurs, la recette de C3S perçue en majorité en mai est supérieure de 0,1 Md€ à la prévision annuelle de la CCSS de juin 2019.

Les prestations sociales sont dynamiques : elles progressent de 2,6% (2,5% en prévision annuelle). L'effectif de prestataires de droit direct de la CNAV augmente de 1,5% sur les six premiers mois de l'année 2019, légèrement plus dynamique que l'évolution constatée l'année dernière à la même période (+1,4%) ; le relèvement de l'âge légal à 62 ans achevé le 1^{er} janvier 2017 ne freine plus les départs. S'ajoute une augmentation de la pension moyenne versée de 1,2% à fin juin 2019 par rapport à la même date en 2018 ; l'effet de revalorisation des pensions est cependant moindre puisqu'elle a été limitée à 0,3% au 1^{er} janvier 2019 contre un effet de +0,6% en 2018 découlant de la précédente revalorisation de 0,8% en octobre 2017). Enfin, les dépenses au titre du minimum vieillesse sont tirées par la hausse de 100 € en trois ans de son montant (903 € à l'horizon 2020).

Le profil des soldes mensuels est comme chaque année marqué par une forte saisonnalité : l'encaissement de la CCSS concentrée sur le mois de mai améliore nettement le profil après une dégradation continue sur les quatre premiers mois de l'année.

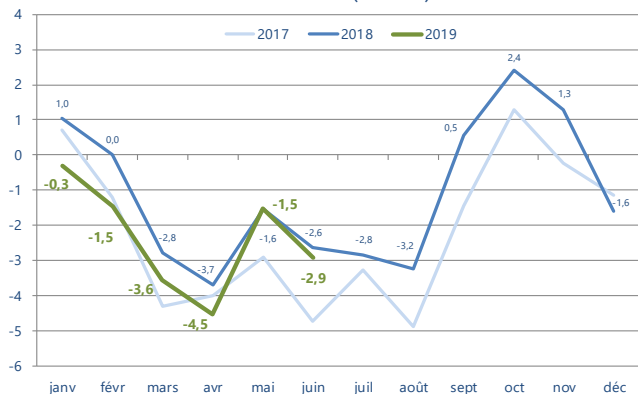
Branche maladie (PUMa) ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM, MSA, CRRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branche vieillesse des régimes alignés²

Soldes cumulés (en Md€)



² : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Branche famille

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Juin		Juin-19 / Juin-18	poids 2019
	*	%	2018	2019		
Total des dépenses	50,2	0,6%	23,2	23,4	1,1%	46,6%
Prestations sociales	37,0	0,6%	17,1	17,4	1,7%	47,0%
Transferts	10,3	0,5%	5,1	5,1	-0,2%	49,5%
Charges de gestion courante	3,0	1,7%	1,0	1,0	-4,1%	32,0%
Autres charges	0,0	-24,4%	0,0	0,0	12,7%	32,9%
Total des recettes	51,1	1,3%	26,1	25,7	-1,3%	50,4%
Cotisations sociales	30,4	3,7%	15,3	14,9	-2,7%	49,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,7	-13,8%	0,4	0,3	-19,6%	47,3%
CSG	11,9	14,5%	5,2	5,9	15,0%	49,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,4	-17,0%	4,9	4,3	-11,1%	58,9%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	387,9%	-0,1	-0,2	15,1%	44,8%
Transferts	0,2	0,0%	0,1	0,1	-52,9%	29,7%
Autres produits	0,7	-1,6%	0,3	0,3	3,9%	42,6%
SOLDE	0,8		2,9	2,3		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de la **branche famille** se dégrade de 0,6 Md€ par rapport au premier semestre 2018 mais reste toutefois excédentaire (+2,3 Md€). Cette dégradation s'explique par un recul des produits (-1,3%) alors que les dépenses augmentent (1,1%).

Les dépenses ont progressé modérément de 1,0%. Les prestations sociales ont crû de 1,7% portées par les prestations légales et des prestations d'action sociale qui ont contribué à leur croissance pour respectivement 0,9 et 0,8 point. La croissance des prestations légales s'explique pour les deux tiers (0,6 point) par celle des prestations d'entretien (allocation familiales, complément familial...). Elle est contenue par la revalorisation légale annuelle limitée à 0,3% Les prestations pour la petite enfance (PAJE) retrouvent une évolution légèrement positive (+0,6% après -4,0%) en raison de la fin des effets de la réforme de la Prepa qui ont réduit les dépenses au titre du congé parental. La montée en charge de la mesure d'alignement de l'allocation de base sur le complément familial continue toutefois de peser sur la PAJE. Les autres prestations ont progressé plus fortement qu'en 2018 (+2,5% après +1,7%). Cette hausse se concentre principalement sur l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Enfin, les transferts versés (au titre des majorations pour enfants des pensions de retraite) progressent (+1,4%), tandis que les charges de gestion courantes ont fléchi de 4,1%.

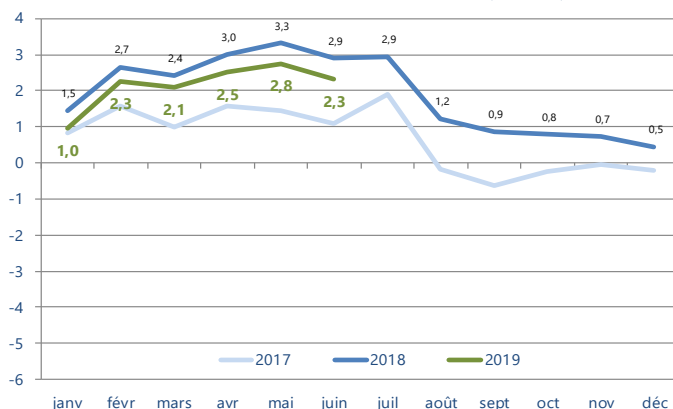
Les cotisations sociales diminuent au 30 juin 2019 (-2,7%) alors que la prévision annuelle est de +3,7%. Cet écart devrait se résorber d'ici la fin de l'année avec la fin de la montée en charge des effets de la mensualisation des petites entreprises en janvier 2019 ainsi que ceux de la baisse en 2018 des cotisations des travailleurs indépendants (en contrepartie de la hausse de la CSG) qui étaient concentrés au 3^e trimestre.

La CSG progresse de 15% en raison essentiellement de la hausse de 0,1 point de la fraction affectée à la CNAV (cf. supra).

Les impôts et taxes reculent fortement (-11,1%) du fait de la réduction de la fraction de taxe sur les salaires au bénéfice de la CNAV et de l'Accos (dans le cadre de sa mission de compensation à l'Agirc-Arrco de leurs pertes induites par le renforcement des allègements généraux). A la fin du premier semestre 2019, le produit de la taxe sur les salaires diminue de 17%.

Le profil des soldes de la branche en 2019 est similaire à celui de 2018, mais avec une dégradation.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Juin		Juin-19 / Juin-18	poids 2019
	*	%	2018	2019		
Total des dépenses	12,0	-0,3%	5,6	5,7	2,3%	47,7%
Prestations sociales	9,1	0,7%	4,5	4,6	2,8%	50,4%
Transferts	2,0	-4,2%	0,8	0,8	0,5%	39,4%
Charges de gestion courante	0,9	-0,1%	0,3	0,3	0,9%	39,6%
Autres charges	0,0	-47,4%	0,0	0,0	13,9%	6,9%
Total des recettes	13,2	3,6%	6,8	6,5	-3,4%	49,8%
Cotisations sociales	12,8	2,7%	6,6	6,3	-4,4%	49,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,10	21,5%	0,05	0,10	n.s.	100,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	-100,0%	0,00	0,00	n.s.	n.s.
Charges liées au non recouvrement	-0,19	-38,9%	0,00	-0,09	n.s.	49,9%
Transferts	0,01	-43,3%	-0,01	0,00	-71,7%	-24,1%
Autres produits	0,4	-0,3%	0,1	0,2	78,7%	50,5%
SOLDE	1,2		1,2	0,8		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du premier semestre 2019 se dégrade de 0,4 Md€ par rapport à celui du premier semestre 2018 (+0,8 Md€ contre +1,2 Md€).

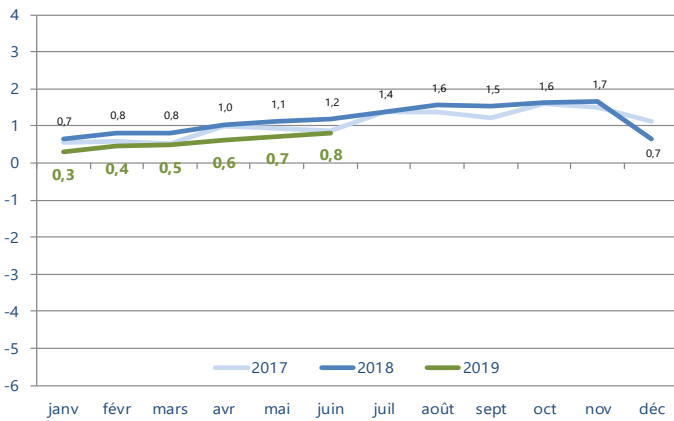
La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations. Leur baisse s'atténue par rapport à fin mars 2019 (-4,4% contre -8,7%). Elle résulte de la fin de la montée en charge de la mensualisation des petites entreprises et de la diminution du taux de cotisation de 0,1 point en 2018 qui pèsent encore sur les encaissements de janvier 2019. Ces effets vont s'atténuer au cours de l'année et devraient disparaître complètement à la clôture des comptes avec l'intégration des opérations d'inventaire.

Les dépenses de prestations sociales de la branche AT-MP au premier semestre progressent de 2,8%, tirées par des indemnités journalières (+7,3%) qui expliquent la quasi-totalité (2,6 points) de cette hausse. Les dépenses au titre des actions de prévention sont également très dynamiques, en progression de 41,8% (contre une prévision annuelle de 34,4%).

A l'inverse, l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA) est en forte baisse (-8,9%, proche de la prévision annuelle de -9,3%).

Suite à la mensualisation des petites entreprises, la chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP n'est plus affecté par aucun facteur saisonnier significatif.

Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)



Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première partie.

en milliards d'euros	2019 p *	% évol	Montant à fin Juin		Juin-19 / Juin-18	poids 2019
			2018	2019		
Total des dépenses	464,0	2,3%	221,9	226,6	2,1%	48,8%
Prestations sociales	431,0	2,3%	209,1	213,7	2,2%	49,6%
Transferts	20,2	4,6%	7,7	7,9	2,1%	39,2%
Charges de gestion courante	12,7	-0,9%	5,0	4,9	-1,8%	38,6%
Autres charges	0,2	-19,6%	0,0	0,0	44,0%	29,8%
Total des recettes	461,3	2,0%	221,2	224,8	1,6%	48,7%
Cotisations sociales	239,2	-4,7%	129,9	120,3	-7,4%	50,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,6	-11,0%	3,0	2,4	-19,3%	43,4%
CSG	102,6	-12,3%	51,1	49,9	-2,3%	48,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	94,6	63,1%	29,3	44,3	51,5%	46,8%
Charges liées au non recouvrement	-2,5	17,5%	-0,9	-1,1	28,6%	44,8%
Transferts	15,9	1,8%	7,0	6,9	-1,4%	43,8%
Autres produits	5,9	-8,0%	1,7	2,0	15,1%	33,9%
SOLDE	-2,8		-0,7	-1,7		
dont solde toutes branches de la première partie	-1,7		-1,0	-3,1		
dont solde des autres régimes	-1,1		0,3	1,4		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -1,7 Md€ contre -0,7 Md€ à fin juin 2018.

Le solde à fin juin sur ce champ élargi s'améliore de 1,4 Md€ par rapport à celui présenté dans la première partie.

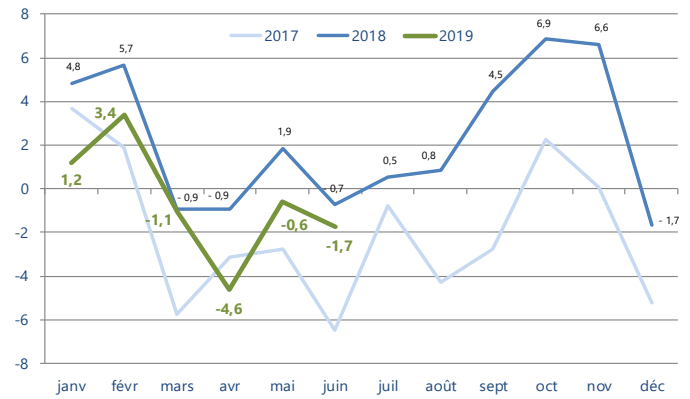
C'est essentiellement la CNSA qui contribue à cette amélioration avec un excédent au 30 juin 2019 de 0,9 Md€ contre un déficit de 0,2 Md€ à fin juin 2018. La CNSA a vu ses recettes modifiées à partir de 2019 : elle ne perçoit plus le prélèvement social sur le capital qui était majoritairement encaissé en septembre et octobre, mais désormais une part de la CSG sur les revenus d'activité dont le rendement est régulier tout au long de l'année.

Le régime de retraite des exploitants agricoles participe légèrement à cette amélioration (solde à l'équilibre contre -0,1 M€ en 2018 à cette même période).

A l'inverse le régime de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL) le dégrade (-0,4 M€ contre -0,2 Md€) ce qui correspond à la dégradation attendue du résultat annuel due à des cotisations qui progressent moins vite que les dépenses de prestations.

Les soldes observés en cette fin de semestre retrouvent, en plus dégradé, les tendances de l'année précédente.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ • Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

Limites

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.

Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

